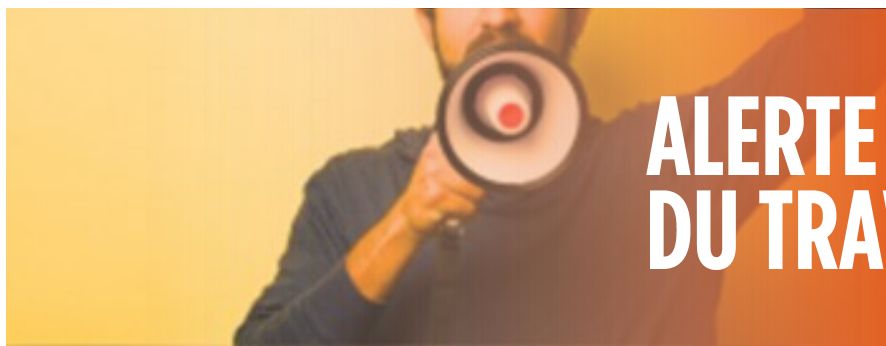




DÉLÉGATION
NATIONALE
LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ALERTE MÉDECINE DU TRAVAIL

SEPTEMBRE 2025

Quand la médecine du travail lance une alerte sur la santé des équipes de l'UM Successions de St Quentin...

**Le SNB n'y croit pas
Le SNB dit NON !**

Malgré les multiples signalements réalisés par **les élus CFDT** du CSE GPNO concernant les conditions de travail dégradées des salariés de L'UM Successions à St Quentin, les élus du CSE constatent que la Direction n'a toujours pas mis en place d'actions de prévention satisfaisantes.

Cet immobilisme se traduit aujourd'hui par une alerte de la médecine du travail de St Quentin qui évoque notamment une aggravation des indicateurs de santé parmi lesquels, on retrouve :

- des états de mal être et de souffrance,
- des troubles du sommeil, de l'anxiété, de la dépression,
- des Troubles Musculo Squelettiques,
- des troubles cardio-vasculaires,

La médecine du travail a mis en avant les principales difficultés rencontrées par les équipes et leurs managers :

- charge de travail,
- stress,
- importante pression dans la vie professionnelle,
- émergence de problèmes relationnels....

Malgré cette alerte et la tenue d'un CSE exceptionnel pour répondre à l'urgence de la situation, **les élus CFDT** restent dans l'attente de mesures pérennes de la Direction. Pour **la CFDT**, les mesures financières liées aux socles et au benchmark, certes conséquentes, ainsi que le numéro vert de soutien psychologique sont des mesures nécessaires mais insuffisantes. Elles ne permettront pas de résoudre structurellement la situation.

Aussi, afin de protéger la santé des collègues de l'UM et de contraindre la Direction à faire évoluer la situation dans le cadre de son obligation de protection de la santé des salariés, et **sur préconisation de la médecine du travail, les représentants CFDT, FO et UNSA au CSE ont demandé à faire appel à un expert certifié pour la réalisation d'une étude relative à l'exposition des salariés aux RPS** avec pour objectif de :

- ⇒ Rechercher les facteurs de RPS ayant des impacts pathogènes sur la santé et la sécurité des salariés,
- ⇒ Aider le CSE à avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et notamment de définir, avec les salariés, dans le cadre d'ateliers de travail, les métriques de charge de travail adéquates.

Mais pour valider cette demande d'expertise, encore faut-il qu'elle recueille la majorité des voix des élus !

Malheureusement, force est de constater que la santé des salariés et qui plus est, collègues, ne préoccupe pas tout le monde de la même manière puisque les élus du SNB ont voté contre cette expertise en faisant fi des constatations de la médecine du travail dont ils osent remettre en question le diagnostic.



Ce vote du SNB, majoritaire sur ce périmètre, entrave les élus du CSE dans leurs missions de soutien aux salariés dans la période difficile qu'ils traversent !

La CFDT, quant à elle, reste aux côtés des salariés concernés et va saisir l'inspection du travail sur ce sujet sensible.



CFDT DÉLÉGATION NATIONALE
Garonne Aile B - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401- 07

 cfdt_delegation-nationale@lcl.fr

 www.cfdt-lcl.fr

